FA-FPT CD62

LA VOIX DES AGENTS#8

Bonjour à vous,

Voici notre toute nouvelle Voix des agents qui vous présente l'actualité du syndicat et les bonnes infos à avoir sur la vie de la collectivité.
Bonne lecture,

UNE NOUVELLE ANNÉE COMMENCE :

La **FA-FPT CD62** vient vous présenter ses meilleurs voeux pour cette nouvelle année.
Nous espérons pour toutes et tous une année plus apaisée et plus sereine en termes de conditions de travail.

Cette année sera marquée par des efforts imposés par notre collectivité à l'ensemble des agents au vu des contraintes budgétaires mais ces efforts imposés ne doivent pas détériorer encore plus nos conditions de travail.

Le ressenti quasi général n'est pas positif au contraire et partout on peut entendre des voix s'élever exprimant un malaise ambiant, manque d'écoute, de respect des personnes, de respect des règles.

Comment ne pas être en colère quand les règles sont appliquées différemment entre le siège et les territoires, parfois entre des services au sein d'une même direction ou d'un même site?

A chaque épisode climatique exceptionnel, certains agents reçoivent les informations de prévention de leur hiérarchie, d'autres non. Et que dire quand c'est envoyé par mail sans s'assurer que les agents ont bien reçu l'information?
Depuis des années, la **FA-FPT CD62** demande la mise en place de vrais moyens de communication à destination de l'ensemble des agents pour s'assurer de la diffusion des informations de notre Administration.

Dans ce nouveau numéro de la Voix des agents, nous allons vous informer de l'actualité du CD62.
Bonne lecture,
L'équipe de la FA-FPT CD62

Les contraintes budgétaires :

De gros efforts vont être demandés aux agents avec des baisses imposées par l'Administration sur certains postes de dépense comme la formation, les remboursements de frais, la masse salariale...
Mais si on peut comprendre que le Département soit obligé de trouver des pistes d'économie, nous ne pourrons pas entendre que ces restrictions impactent trop fortement les conditions de travail des agents.

Télétravail :

Les conditions d'exercice du télétravail étant disparates à un point qui frise le ridicule en fonction de critères aussi fantaisistes que restrictifs, la FA-FPT CD62 a demandé instamment à l'Administration de faire le nécessaire pour que les règles soient respectés par l'ensemble des encadrants qui ont à gérer le télétravail des agents.

Ainsi nous ne verrons plus des aberrations consistant à :

- interdire aux cadres d'un site le télétravail au prétexte que leur présence est indispensable,
- interdire le télétravail à des agents au prétexte qu'ils ne seront pas physiquement dans leur bureau
- imposer à des agents de tenir des tableaux de bord reprenant l'entièreté de leurs tâches exécutées alors que rien de tel ne leur est demandé quand ils sont au bureau
- refuser à des agents qui peuvent pratiquer le télétravail parce que les rapports c'est mieux s'ils sont écrits au bureau
- faire déplacer des journées de télétravail systématiquement pour des "raisons de service"
- refuser un congé dès lors qu'il tombe dans une semaine comprenant une journée de télétravail

Rappelons que la règle du télétravail précise qu'un agent peut faire 3 jours de télétravail mais que le Département refuse cette possibilité à ses agents en imposant 3 jours de présence.
On peut donc supposer que chaque agent a le droit de pratiquer les 2 jours de télétravail par semaine mais c'était sans compter que certains y sont allergiques et refusent cette possibilité à leurs agents.

Il est temps de remettre à plat les règles pour tout le monde et empêcher une fois pour toutes les interprétations au bon vouloir de certains.

Agenda social

Les groupes de travail se poursuivent concernant les EPI (Equipement professionnel individuel).

Le travail engagé devant mener à un accord sur la Qualité de Vie et les conditions de travail (QVCT) est pour l'instant en stand by. La **FA-FPT CD62** réitère son appel à l'Administration de reprendre les travaux rapidement afin d'avancer pour les agents.

Le saviez-vous?

Les pénibilités au CD62

Nous avons participé à plusieurs groupes de travail avec le Département concernant les jours de pénibilité.

Malheureusement, **aucun accord n'a pu être trouvé pour le moment.**

Nous sommes favorables au dialogue social et à la négociation, mais pas au déni de la réalité. Si nous pouvons discuter du nombre de jours accordés, il est inacceptable de remettre en question les métiers éligibles à ces jours. Et il reste du chemin à parcourir...

Comment peut-on nier par exemple que les agents de maintenance sont exposés aux vibrations mécaniques dans le cadre de leurs missions ?
Le Département persiste pourtant dans son refus d'accorder ces jours aux agents concernés, malgré des preuves évidentes : tondeuses, perforateurs, taille-haies... Autant d'outils qui démontrent clairement la réalité du travail des agents de maintenance.

Comment peut-on nier les risques psycho-sociaux engendrés par les conditions de travail des professionnels du Pôle Solidarités sachant que la pénibilité n'est reconnue que pour les professionnels des SEF ?

Les négociations ne sont pas terminées, et nous continuerons à participer aux groupes de travail sur ce sujet en 2025.

Nous resterons fermes pour que les critères objectifs soient respectés et que les agents concernés obtiennent enfin la reconnaissance qu'ils méritent.

Mais il n'y a pas que des blocages de l'Administration !

Lors des groupes de travail, le Département avait fait quelques pas en avant en acceptant:

- D'ajouter certains critères à des métiers spécifiques.
- D'élargir la liste des métiers éligibles, incluant ainsi des agents qui n'étaient pas concernés auparavant.

Ces avancées auraient pu bénéficier à plus de 300 agents dès 2025 !

Malheureusement, certaines organisations syndicales ont refusé tout accord partiel, exigeant qu'un accord global soit trouvé avant toute validation. Cette position a conduit au blocage complet des négociations et aucune avancée n'aura lieu avant 2026.

La position de la FA FPT CD62

De notre côté, nous avions proposé une approche différente :

- Valider un accord partiel dès 2025, permettant à ces 300 agents supplémentaires de bénéficier de jours de pénibilité.
- Poursuivre les négociations en 2025, pour aboutir à un accord global en 2026.

Nous restons convaincus que des avancées, même partielles, sont toujours préférables à une absence totale de progrès. Nous continuerons à défendre cette approche lors des prochains groupes de travail pour garantir une reconnaissance juste des conditions de travail de tous les agents du Conseil départemental.

Remboursements de frais de déplacement :

En fin d'année, l'Administration a présenté aux organisations syndicales, une remise à plat des conditions des remboursements des frais de déplacement aux agents du Département.

A compter de cette année, il ne sera plus possible de vous faire rembourser des frais anciens de plus de 3 mois.

Sachant que bon nombre d'entre vous n'a pas le temps de faire les demandes de remboursements mensuellement, la **FA-FPT CD62** a demandé à l'Administration un délai avant la mise en place de cette mesure. Demande que l'Administration a acceptée lors du dernier CST.

Si vous êtes en retard dans vos demandes de remboursements de frais, faites-les rapidement pour éviter de vous voir refuser ces remboursements.

Véhicules du Département:

Un projet de rapport concernant la flotte des véhicules de service nous a été présenté fin décembre.
Ce rapport vise à remettre à plat l'utilisation des véhicules, rappeler les règles et à mener une étude de redéploiement des véhicules pour optimiser l'utilisation par les agents en ces temps de contraintes budgétaires.
Nous ne manquerons pas de revenir vous en dire plus prochainement.

Instances paritaires calendrier 2025:

CST :
- **28 février**
- **6 juin**

F3SCT :
- **4 avril**
- **27 juin**

Si vous souhaitez être contacté(e), n'hésitez pas à nous retourner le coupon ci-dessous :

FA-FPT CD62
Hôtel du Département
Rue Ferdinand Buisson
62 000 ARRAS :

nom : .....prénom : .....
téléphone : .....adresse mail : .....

Vous pouvez aussi scanner ce QR code et aller directement sur le site de la FA-FPT CD62 pour nous contacter